

Période 2018-2027
Version abrégée (1.0)

Plan de Gestion Natura 2000

«Lannebur»

pour la zone:

LU0002011 «Aspelt - Lannebur, Am Kessel»



© Patric Lorgé



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



Préambule

« Le but principal du réseau Natura 2000 est de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences écologiques, économiques, sociales, culturelles et régionales. [II] contribue à l'objectif général d'un développement durable ; le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines » (préambule de la Directive Habitats)

1) Cadre et période de validité du plan de gestion

Le présent plan de gestion concerne la zone de protection spéciale (ZPS) « **Aspelt - Lannebur, Am Kessel** » (**LU0002011**). Il précise les objectifs de conservation à long terme, identifie et hiérarchise des zonages à enjeux spécifiques. Les pressions, risques et menaces principaux, susceptibles d'affecter les objectifs de conservation de la zone y sont repris. Ce plan retient des objectifs opérationnels déclinés en mesures quantifiées pour une durée de 10 ans (2019-2028). Dans ce qui suit, le « site » désigne la surface couverte par le présent plan de gestion, dans ce cas-ci il y a une zone Natura 2000 concernée.

Code	Nom	Type	ha	% total
LU0002011	Aspelt - Lannebur, Am Kessel	ZPS	71,1	100%
Total			71,1 ha	

2) Acteurs principaux concernés

Acteurs concernés		Téléphone	Surface site concernée
Administration de la nature et des forêts	Service de la nature	40 22 01 – 1	100 %
	Arrondissement – Sud	45 80 83 – 1	100 %
) Triage Roeser	23 66 80 18	100 %
Administration de la gestion de l'eau	Division de l'hydrologie Service régional Sud	24556 – 201	100 %
Communes	Weiler-la-Tour	26 61 71 – 1	47 %
	Frisange	23 66 84 08 1	53 %
Syndicat intercommunal	Station biologique SIAS	34 94 10 – 1	100 %
Exploitants agricoles	Chambre d'Agriculture	31 38 76 – 1	90 %
Fondation	Natur&ëmwelt Fondation Hëllef fir d'Natur, Centrale ornithologique	29 04 04 – 1	4,5 %
Lots de chasse : 485, 486, 488			

3) Description du site et intérêts principaux

Substrat géologique : La partie centrale est occupée par des fonds alluviaux (a), dans la partie Nord-Ouest et Sud-Est affleurent les couches du Lias inférieur (Sinémurien inférieur et Lotharingien). On trouve des alluvions dans la majorité de la zone, excepté l'extrémité Sud-Est, occupée par des sols sablo-limoneux et limoneux, non gleyifiés a modérément gleyifiés.

Occupation du sol : Le site est constitué par des prés humides situés dans la vallée de la Briedemsbaach et entourés de près de fauche, de pâturages, bordés par des haies, le tout formant un paysage assez bien structuré. Les prairies (87 %) et les terres arables (5 %) couvrent la quasi-totalité de la zone (92 % de la surface).

Occupation biophysique du sol (2007)	Surface (ha)	%
Prairie mésophile	59,6	83,8
Terres agricoles, cultures annuelles	2,8	3,9
Prairie humide	3,2	4,5
Roselière et Magnocariçaie	3,1	4,4
Buissons, prébois	2,5	3,5
Futaie de feuillus divers	0,2	0,3
Plans d'eau	0,2	0,2
Territoire artificialisé	0,1	0,2
Total	71,1	100 %

Intérêt du site : Malgré sa petite superficie, le site est une des plus importantes zones humides du Luxembourg. Pendant les migrations automnales et printanières des Grues cendrées, le site est une aire de repos très importante dans la région. D'importants rassemblements y sont notés, avec jusqu'à plus de 1.000 exemplaires. Des cas d'hivernation sont notés annuellement. Ce site est également le seul site d'hivernation de l'Oie des moissons dans toute la région. En plus, le Busard Saint-Martin y est observé régulièrement en hiver. De même la Bécassine sourde est un hivernant régulier de cette zone humide. Pendant la période de reproduction, bon nombre de rapaces nichant dans les bois des alentours y chassent : Milan royal, Milan noir, Bondrée apivore. Les zones marécageuses accueillent le farouche Râle d'eau. La zone humide abrite une des dernières colonies du Vanneau huppé au sud du pays. Pendant la migration, d'importants groupes de Vanneaux huppés y font escale. Le site accueille également un nombre impressionnant d'espèces de limicoles pendant la saison de migration. Une quarantaine d'espèces d'oiseaux figurant sur la Liste Rouge Luxembourgeoise y ont pu être observées. De plus, il subsiste dans la zone des prairies mésophiles très intéressantes.

Propriétaires : Plus que 90 % de la surface du site se trouve actuellement en propriété privée (65,2 ha), dont la majeure partie en milieu ouvert. Le secteur public n'est propriétaire que de 2,7 ha, correspondant à 4 % de la surface totale, dont presque l'entièreté appartient à l'Etat.

		Total (ha)	% Site	% Artificiel	% Ouvert	% Fermé	
Total Site		71,1	100 %	0,2 %	96,1 %	3,7 %	
Privée		65,2	91,7 %	0,1 %	96,6 %	3,3 %	
Terrains HfN		3,2	4,5 %		89,9 %	10,1 %	
Cadastre publique	Etat	2,4	3,4 %	0,7 %	93,4 %	6,0 %	
	Commune	Frisange	0,0	0,0 %		100 %	
		Weiler-la-Tour	0,3	0,5 %	1,8 %	18,2 %	80,0 %
	Total Cadastre publique		2,7	3,8 %	0,8 %	84,5 %	14,7 %

4) Enjeux économiques, sociaux et culturels du site

Si la Préhistoire est bien présente alentour, c'est surtout l'époque gallo-romaine qui est surreprésentée dans et à proximité de la zone considérée. En effet deux villas gallo-romaines, dont une importante, se situent au Nord. Des lieudits indiquent d'autres établissements dans et au Sud de la zone. Un parcellaire antique structure encore les terres actuelles à quelques endroits. Il est fort probable qu'un ermitage se trouvait dans le périmètre, du Moyen-Âge jusqu'au 18^e siècle.

Les cartes Ferraris montrent qu'à la fin du XVIII^e siècle, les prairies marécageuses prédominaient dans la région. Ils ont été créés par les pratiques agricoles de l'époque, qui a été adaptée aux conditions locales. L'état du sol n'a pas été modifié à cette époque pour alléger le travail ou augmenter le rendement, mais la productivité typique du site a été utilisée au mieux. Grâce à cette culture quasi-naturelle, des prairies humides à biodiversité importante se sont développées. Ce n'est que par l'installation de drainages et le redressement du Briedemsbaach que la situation du site a été modifiée de telle façon qu'une utilisation plus intensive du sol a été possible. Cette exploitation agricole a mené à la formation de prairies avec une biodiversité beaucoup plus pauvre.

5) Evaluation de l'état de conservation des habitats et espèces

a) Cours d'Eau

) Qualité de l'eau

Station de mesure	Paramètres				
	Macrophytes	Macroinvertébrés	Poissons	Physico-chimiques	Etat écologique
I 6.2. (Briedemsbaach)	Bon	Mauvais	Mauvais	Moyen	Mauvais

L'état écologique de la masse d'eau de surface *Briedemsbaach* est évaluée comme « mauvais ». Les macroinvertébrés et les poissons déterminent l'état puisqu'ils sont les paramètres indiquant la plus mauvaise évaluation. L'état morphologique révèle que la *Briedemsbach* présente de longs tronçons avec un lit de cours d'eau moyen à médiocre qui ne permettent pas aux organismes, ayant besoin d'une morphologie peu modifiée et variée, de s'établir. Des mesures de restructuration et de renaturation seront nécessaires afin de pouvoir atteindre un bon état écologique dans la masse d'eau de la *Briedemsbaach*.

) Evaluation globale de l'hydromorphologie des cours d'eau du site (Gewässerstrukturkartierung)

Code	Evaluation	Longueur (m)	%
0	Pas de données		
1	Très bon		
2	Bon	446	15,9 %
3	Moyen	1993	71,2 %
4	Insatisfaisant	360	12,9 %
5	Mauvais		
Total		2799	100 %

Plus que deux tiers des cours d'eau a été évalué comme moyen, 16 % comme bon et le reste comme insatisfaisant.

) Evaluation détaillée de l'hydromorphologie des cours d'eau du site (Gewässerstrukturkartierung)

L'évaluation en détaillée (7 classes) de la « Gewässerstrukturkartierung » montre des informations plus précises concernant les problèmes hydromorphologiques des cours d'eau du site.

Code	Classe	Fond	Berge gauche	Berge droite	Berges total	Bord/rive gauche	Bord/rive droite	Bord/rive total	Total
0	Pas de données					7,2 %		3,6 %	
1	Pas modifié		26,7 %	23,1 %	24,9 %	3,6 %	3,6 %	3,6 %	
2	Peu modifié	40,9 %	39,3 %	46,5 %	42,9 %	7,2 %	3,6 %	5,4 %	26,7 %
3	Moyennement modifiée	46,8 %	22,7 %	24,8 %	23,7 %	3,6 %		1,8 %	49,8 %
4	significativement modifiée	12,2 %	11,4 %	5,7 %	8,5 %	21,0 %	22,8 %	21,9 %	23,6 %

5	fortement modifié					54,0 %	70,0 %	62,0 %	
6	Très fortement modifiée					3,6 %		1,8 %	
7	complètement modifiée					7,2 %		3,6 %	

La *Briedemsbaach* manque de dynamique. Son tracé est rectiligne, des structures variables en profondeur et en largeur font défaut et ne réussit pas à développer des habitats adéquats pour les organismes aquatiques. Des bandes rivulaires manquent sur une grande partie du cours d'eau. Une mesure nécessaire pour l'atteinte du bon état morphologique est de laisser de l'espace à la *Briedemsbach* afin qu'il puisse développer une dynamique fluviale correspondant à sa typologie.

b) Espèces

Le tableau ci-dessous reprend les espèces présentes sur le site :

Thématique	Espèces		Dir. Habitats Ann. II	Dir. Habitats Ann. IV	Dir. Habitats Ann. V	Dir. Oiseaux Ann. 1	Dir. Oiseaux Art. 4.2	Plan d'action	PAF Lux.	LR Lux.	Population actuelle site	Tendance site	Etat de conservation LU
	français	allemand											
Plaine alluviale et prairies humides	Alouette des champs	Feldlerche					•		•	vu	nicheur (10-15)	→	U2
	Alouette lulu	Heidelerche				•		•	•	en	migrateur		
	Bécassine des marais	Bekassine					•		•	re	Migrateur, hivernant		U2
	Bécassine sourde	Zwergschnepfe							•	-	migrateur, hivernant		XX
	Bergeronnette printanière	Schafstelze					•		•	en	couple nicheur à proximité du site		U2
	Bondrée apivore	Wespenbussard				•			•	-	nicheur dans la forêt avoisinante		FV
	Bruant des roseaux	Rohrammer							•	nt	1-3 couples	→	U1
	Busard des roseaux	Rohrweihe				•			•	-	migrateur		U1
	Busard Saint-Martin	Kornweihe				•			•	-	migrateur, hivernant		U1
	Butor étoilé	Rohrdommel				•			•	-	migrateur rare		U1
	Caille des blés	Wachtel					•		•	en	nicheur potentiel		U2
	Chevalier cul-blanc	Waldwasserläufer								-	migrateur		
	Chevalier gambette	Rotschenkel					•		•	-	migrateur		U2
	Chevalier sylvain	Bruchwasserläufer				•			•	-	migrateur		U1
	Cigogne blanche	Weißstorch				•			•	-	migrateur		U1
	Cigogne noire	Schwarzstorch				•			•	vu	migrateur		U1
	Combattant varié	Kampfläufer				•			•	-	migrateur		U1
	Faucon émerillon	Merlin				•				-	migrateur		
	Faucon pèlerin	Wanderfalke				•			•	vu	migrateur		U1
	Gorgebleue à miroir	Blaukehlchen				•			•	re	migrateur		U1
	Grand Cuivré	Großer Feuerfalter	•	•				•			Œufs trouvés en 2010		FV
	Grande aigrette	Silberreiher				•			•	-	migrateur, hivernant		FV
	Grue cendrée	Kranich				•			•	-	aire de repos pour migrants		FV
Hibou des marais	Sumpfohreule				•			•	-	migrateur			
Linotte mélodieuse	Bluthänfling								nt	5-10 couples	→	U1	

Martin pêcheur	Eisvogel					•			•	nt	migrateur		U1
Milan noir	Schwarzmilan					•			•	nt	nicheur dans la forêt avoisinante		U1
Milan royal	Rotmilan					•		•	•	vu	nicheur dans la forêt avoisinante		U1
Oie des moissons	Saatgans							•	•	-	hivernant, zone d'hivernage la plus importante dans un rayon de 250 km		U2
Oie rieuse	Blässgans									-	hivernant		
Perdrix grise	Rebhuhn									•	ancien nicheur		U2
Pic vert	Grünspecht									•	2-5 couples aux alentours du site	→	U1
Pie-grièche écorcheur	Neuntöter					•				•	1-2 couples, 2-4 autres couples à proximité du site	→	U1
Pie-grièche grise	Raubwürger							•	•	•	ancien nicheur, hivernant		U2
Pipit farlouse	Wiesenpieper					•				•	migrateur		U2
Pipit spioncelle	Bergpieper									-	hivernant, jusqu'à 50 individus en hiver		U1
Pluvier doré	Goldregenpfeifer					•				•	migrateur		FV
Râle d'eau	Wasserralle					•				•	1-3 couples	→	U1
Râle des genêts	Wachtelkönig					•				•	nicheur potentiel		U2
Rougequeue à front blanc	Gartenrotschwanz							•		•	1-2 couples	→	U1
Rousserolle effarvate	Teichrohrsänger							•		•	1-3 couples	→	U1
Sarcelle d'été	Knäkente					•				•	migrateur		U1
Sarcelle d'hiver	Krickente									-	migrateur, hivernant		FV
Tarier des prés	Braunkehlchen							•			ancien nicheur, migrateur		U2
Tarier pâtre	Schwarzkehlchen									-	2-4 couples		U1
Torcol fourmilier	Wendehals							•		•	0-1 couple	→	U1
Tourterelle des bois	Turteltaube							•		•	migrateur (max. 1 couple nicheur)		U2
Vanneau huppé	Kiebitz					•		•	•	•	2 couples		U2

c) Habitats

Thématique	Habitats et Biotopes nationaux		Surface (ha)	Etat de conservation			% LU	Tendance		% public	% Contrats Biodiv
	Code	Nom		A	B	C		Site	LU		
Plaine alluviale et prairies humides	6430	Mégaphorbiaies des franges nitrophiles et humides des cours d'eau et des forêts	<0,1		100 %		0,1 %	↗	U1		100 %
	6510	Prairies maigres de fauche	2,8	39 %	61 %		0,1 %	↗	U2	26 %	50 %
	91E0*	Forêts alluviales résiduelles	0,6		100 %		0,2 %	→	U2	14 %	16 %
	BK04	Magnocariçaie	0,3	14 %		86 %	0,4 %	↗		41 %	24 %
	BK05	Source naturelle	1 (n)		100 %						
	BK06	Roselières	0,4	100 %			0,3 %	↗			92 %
	BK08	Plan d'eau	0,2	100 %			0,2 %				94 %
	BK10	Prairie humide du Calthion	1,0		100 %		0,3 %	↗		14 %	53 %
	BK11	Marécage ou bas marais	1,2	2 %	90 %	8 %	0,2 %	↗		28 %	100 %
	BK12	Cours d'eau permanent	0,1	100 %			<0,1 %				
	BK16	Bosquets	1,6		100 %		0,6 %	→		15 %	

A : très bon ; B : bon à moyen ; C : médiocre à mauvais

FV : favorable ; U1 : non favorable inadéquat ; U2 : non favorable mauvais ; XX : inconnu

« * » signifie habitat prioritaire

Les habitats d'intérêt communautaire (6510, ...) ainsi que tous les autres habitats protégés en vertu de la loi CN (biotopes « BK ») ont été évalués dans le cadre de la réalisation du cadastre des biotopes du milieu ouvert (entre 2007 et 2012) et des forêts (Waldbiotopkartierung, 2016). Les fiches d'évaluation des habitats peuvent être consultées dans l'application « Espaces naturels ».

La cartographie des herbages sensibles (Grünlandkartierung) indique 52,8 ha de surfaces avec un potentiel pour se développer en biotopes et en habitats à haute valeur écologique, mais de ces 52,8 ha, 50,1 ha ont une évaluation 3, donc un moindre potentiel. On peut les considérer comme des habitats fortement dégradés d'un point de vue botanique.

	Surface (ha)	Milieu ouvert	Contrat de biodiversité	Public	HfN
Cadastre des biotopes du milieu ouvert (BTK)	6,0	100 %	63,4 %	22,3 %	20,9 %
Cartographie des herbages (non BTK) – évaluation 1	2,4	100 %	100 %	14,6 %	42,1 %
Cartographie des herbages (non BTK) – évaluation 2	0,3	100 %	100 %	2,7 %	0 %
Cartographie des herbages (non BTK) – évaluation 3	50,1	100 %	59,1 %	1,0 %	1,5 %
Cartographie des herbages (non BTK) – total	52,8	100 %	61,2 %	1,6 %	3,3 %

6) Objectifs à long terme

Les objectifs à long terme se réfèrent à une période de 30 ans.

L'un des principaux objectifs de la directive « Habitats » est de maintenir ou de restaurer un état de conservation favorable pour les habitats et espèces visés par cette même directive. Pour le site LU0002011 « Aspelt - Lannebur, Am Kessel » cela résulte dans des objectifs à long terme qui peuvent être résumés sous les objectifs majeurs suivants :

1. Le maintien et la restauration d'un état de conservation favorable des habitats et des espèces conformément à la directive « Oiseaux », avant tout grue cendré et oie des moissons.
2. L'amélioration de la qualité de l'eau pour concourir à l'objectif de « bon état écologique des milieux aquatiques », conformément aux objectifs de la Directive Cadre-Eau (DCE).

Le plan de gestion prend en compte l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire et des biotopes protégés au niveau national ainsi que certaines espèces-cibles. On distinguera toutefois entre les enjeux très prioritaires, prioritaires et les enjeux moins prioritaires du site liés à la directive « Habitats » (directive 92/43/CEE) ou à des plans d'action espèces ou habitats.

<p>Priorité (PR) Importance du site pour l'habitat / espèce: A – élevé; B – moyenne; C – moindre; D – indicateur () – actuellement non présent/confirmé, mais à restaurer à long terme</p>	<p>Potentiel de développement (PD) Potentiel de développement pour l'habitat ou l'espèce sur le site: A – maintien B – maintien et amélioration C – amélioration</p> <hr/> <p>Objectifs biologiques (OB)</p>
---	--

Objectifs à Long Terme « Plaine alluviale et prairies humides »

Garantir la quiétude du site est l'objectif primordial du site. Toutes les mesures ou projets doivent prendre cela en compte. Sans zone de quiétude, ni les Oies de moissons ni les Grues cendrées n'utiliseront ce site comme dortoir.

Objectifs généraux :

- **Préservation de la quiétude des zones sensibles**, notamment en période de migration et d'hivernage
 - par un arrêt du pâturage dans les zones sensibles
 - par la gestion des flux de visiteurs (et maintien des chiens en laisse sur le site et dans une zone tampon)
- Amélioration de la qualité de l'eau et de l'hydromorphologie de la Briedemsbaach pour concourir à l'objectif de « bon état écologique des milieux aquatiques » conformément aux objectifs de la Directive Cadre Eau (DCE) :
 - limitation des intrants, prenant en compte le bassin versant de la Briedemsbaach, e.a. possibilité de participer à des programmes d'extensification et analyse des différentes sources de pollution ;
 - extension surfacique des vasières ;
 - maintien des prairies permanentes ;
 - étude d'impact des projets de renaturation.

- Maintien, amélioration et restauration des habitats des espèces liées à la plaine alluviale
 - maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des roselières et des mégaphorbiaies; conservation et aménagement de vieux peuplements de roselières avec pieds dans l'eau;
 - enlèvement des drainages existants et abandon de l'entretien des drainages.
- Maintien et restauration des zones de nourrissage (en période de migration et d'hivernage), notamment des cours d'eau et des habitats humides (BK04, BK06, BK10)
 - préservation et restauration d'une mosaïque paysagère d'herbages et zones humides ainsi que fauchage tardif, voire très tardif ;
 - aménagement de bandes herbacées et de friches humides fauchées pluriannuellement dans les herbages humides et le long des cours d'eau ;
 - favoriser un pâturage extensif adapté aux objectifs de conservation. Prise en compte des enjeux de quiétude à certaines périodes.

Espèces et leurs habitats	PR	PD	OB	Commentaires
Grue cendrée	A	B	>600 individus	maintien et amélioration de la zone en tant que halte de migration et lieu d'hivernage ; préservation de la quiétude en halte de migration et en hivernage
Oie des moissons	A	B	50-150 individus	maintien et amélioration de la zone en tant que lieu d'hivernage ; préservation de la quiétude en période d'hivernage
Râle des genêts	(A)	C	1-2 couples	Restauration des zones de nidification, notamment des prairies humides à fauchage très tardif et des friches humides Préservation de la quiétude en période de reproduction
Bergeronnette printanière	B	B		Préservation et amélioration des habitats humides, notamment les pâturages, prairies et friches humides (BK10, BK11) avec nappe phréatique élevée où la végétation reste courte. Maintien/création de bandes herbeuses avec des perches (poteaux) tout en gardant un paysage très découvert. Date de fauchage adaptée aux besoins de l'espèce (p. ex. à travers contrat biodiversité). Création de dépressions humides et d'eaux stagnantes dans des pâturages.
Vanneau huppé	B	B	2-4 couples	Maintien et amélioration des zones de nidification et de halte de migration. Notamment des pâturages et des prairies humides à fauchage tardif, voire très tardif. Protection des nids quant au risque de piétinement par des bovins
Bécassine des marais	B	B		<u>Voir objectifs généraux</u> Préservation et amélioration des habitats humides, plus particulièrement magnocariçaies (BK04) et prairies et friches humides (BK10, BK11) – habitat de nidification de qualité par couple : au moins 4 ha d'un seul tenant. Le cas échéant mesures temporaires contre les prédateurs pendant la période de nidification (clôtures électriques).
Bécassine sourde	B	B		Préservation et amélioration des habitats humides, plus particulièrement les pâturages, prairies et friches humides (BK10, BK11) – habitat d'hivernage.
Chevalier gambette	B	B		Préservation et amélioration des habitats humides, plus

Chevalier sylvain				particulièrement les pâturages, prairies et friches humides (BK10, BK11) – habitat d’halte de migration
Combattant varié				
Busard Saint-Martin	B		1-3 individus	maintien et amélioration des zones d’hivernage ; maintien et amélioration des zones de chasse, notamment les herbages, zones humides et friches
Râle d’eau	B	B	2 couples	Maintien et amélioration des habitats de nidification respectivement de halte de migration, notamment des roselières (BK06) et des mégaphorbiaies (6430) Conservation et aménagement de vieux peuplements de roselières avec pieds dans l’eau
Rousserolle effarvatte			1-5 couples	
Bruant des roseaux			2-5 couples	
Gorgebleu à miroir	B	B		<u>Voir objectifs généraux</u> Préservation de zones respectivement de bandes herbacées non-fauchées sur les prairies humides et le long des cours d’eau en périodes de migration
6510 – Prairies maigres de fauche	C	B	40 ha	Extensification surfacique par extensification ou renaturation

Objectifs « Sensibilisation »

- Orienter l’exercice d’activités de loisirs et de sport sur le site de manière à ce que la découverte du site soit en accord avec la protection de la nature et que des zones de tranquillité autour des aires de nidification et surtout d’hivernation sensibles soient garanties. Cela inclut une les sentiers pédestres traversant les zones sensibles ou le maintien des chiens en laisse.
- Formation/sensibilisation des responsables communaux et des gestionnaires de la zone (agriculteurs)
- Information et sensibilisation des acteurs concernés, notamment les propriétaires forestiers, des exploitants agricoles ainsi que les visiteurs et habitants (campagnes d’information, visites spécifiques thématiques, panneaux d’information, dépliants, démonstrations, ...)
- Promotion d’un conseil agricole intégré/holistique améliorant les bilans économiques et écologiques des exploitations

7) Pressions, risques et menaces

Le tableau suivant reprend les pressions, risques et menaces qui entraînent ou pourraient entraîner la détérioration d'habitats respectivement la perturbation d'espèces cibles.

Code IUCN-CMP	Pressions, risques et menaces sur les différents « enjeux » du site LU0002011	Plaine alluviale
A02.01) Intensification des pratiques agricoles (engrais, pesticides, amendements, réensemencement des prairies et sursemis)	X
A03) Date de fauchage inadaptée	X
A03.01) Fauchage intensif ou intensification	X
A04) Pâturage trop intensif	X
A04.03) Abandon des systèmes pastoraux, manque de pâturage	X
A07) Utilisation de biocides (herbicides, rodenticides, insecticides, fongicides, ...), d'hormones et de produits chimiques	X
A08) Fertilisation (engrais, amendements)) Fertilisation à moins de 10 m des cours d'eau	X
A10.01) Restructuration des terres agricoles) Enlèvement de haies et buissons	X
A33) Pâturage à des périodes inadaptées aux objectifs du site (préservation de la quiétude en période d'hivernation et en saison de nidification).) Pâturage annuel dans la zone noyau du site	
D01) Agrandissement ou création de nouveaux chemins	X
D01.01/02) Fréquentation du site hors sentiers balisés) Activités récréatives/sportives/de loisir en dehors de chemins balisés (VTT, Geocaching)) Construction de routes et pistes cyclables	X
F03.01) Chasse	X
G01.02) Promeneurs, équitation, véhicules non-motorisés, chiens déchaînés	X
G05.10) Drones	X
H01.05) Pollution d'eaux dues à des activités anthropogènes	X
H06.01) Pollution sonore	X
H06.02) Pollution lumineuse	X
I01) Espèces invasives, introduction d'espèces non indigènes	X
J02.01.03) Comblement des mares/ bras morts	X
J02.05) Changements hydrologiques anthropiques	X
J02.06.01) Curage, Drainage et entretien de drainages	X
J02.12) Remblayage	X

8) Mesures de protection déjà existantes

Type de mesure	Description	Plaine alluviale
Mesures légales ou règlement	Protection des habitats et des habitats d'espèces en vertu de l'article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles	X
	Protection des espèces intégralement protégées et de leurs sites de reproduction, dépendance, d'hibernation et de migration en vertu de l'article 20 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles	X
	Objectifs du PNPN (Plan National de la Protection de la Nature 2)	X
	Loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau	X
	Elaboration du dossier de classement de la réserve naturelle « Am Kessel / Lannebur »	X
Mesure administratives	Plans d'actions « habitats » (Prairies maigres de fauche, Prairies humides du Calthion, Forêts alluviales, Roselières)	X
	Plans d'actions « espèces » (Pie-grièche grise, Vanneau huppé, Grand Cuivré)	X
	Publication du cadastre des biotopes des milieux ouverts totalisant 6 ha pour le site. Guide d'orientation et de bonne pratique pour la gestion des biotopes des milieux ouverts.	X
	Mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau – Plan de gestion pour le Grand-Duché de Luxembourg (2015-2021)	X
	Elaboration d'un premier plan de gestion en 2008	X
Mesures contractuelles	Contrats « biodiversité : (pas d'engrais, pas de pesticides, fauchage au-delà du 15 juin) » sur prairies : 39,5 ha (voir Carte 5)	X
	Mesures agri-environnementales: (pas de données disponibles sur l'envergure des mesures)	X
Autres mesures	Création de la station biologique du Syndicat intercommunal à vocation multiple – SIAS (2003) (plantation d'arbres fruitiers sur le site et taille d'arbres, contrats biodiversité)	X

9) Objectifs opérationnels et zonages

a) Les zonages

Les zonages regroupent des ensembles qui nécessitent une gestion similaire et pour lesquels des objectifs opérationnels cohérents, ainsi que des modalités de gestion communes peuvent être déterminés. Le recours à ces zonages permet la flexibilité nécessaire dans la mise en œuvre des objectifs. Les zonages sont digitalisés dans l'outil informatique « Espaces naturels » de l'ANF.

Lors de l'élaboration du plan de gestion, différentes zones paysagères ont été identifiées. Ces zones sont définies par

-)] un voisinage de certains types d'habitats
-)] la présence d'espèces qui occupent des habitats similaires
-)] une exploitation ou une gestion comparable
-)] des menaces semblables
-)] un potentiel de développement analogue.

Pour l'ensemble des sites Natura 2000 au Luxembourg, ces zonages ont été subdivisés en 3 sous-zonages classés en priorités (ZX1 : très prioritaires, ZX2 : prioritaires et ZX3 : moins prioritaires) qui ont des objectifs semblables.

Zonage	Description	Sous-zones	Surface (ha)	% Publique
Plaine alluviale et eaux (ZPA)	<p>La plaine alluviale de la Briedemsbaach et de ses affluents.</p> <p>De l'entrée au site, jusqu'à la moitié du site, la Briedemsbach peut être développée en habitat relais. Jusqu'à la sortie du site, la Briedemsbach présente un habitat central potentiellement présent.</p>	<p>ZPA1 : Zonage très prioritaire Habitats et milieux humides le long des cours d'eau.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">)] pas de labours, ni de retournement ou renouvellement de prairies)] enlèvement de drainages)] extensification dans le bassin versant direct (aussi hors N2000))] pas de pâturage en période d'hivernation dans la zone noyau 	28,0 ha	6,3 %
		<p>ZPA2 : Zonage moins prioritaire Habitats (prairies maigres de fauche) et zones plus sec du site.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">)] pas de labours, ni de retournement ou renouvellement de prairies)] extensification 	43,1 ha	2,0 %

b) Les objectifs opérationnels 2018-2027

Les objectifs opérationnels permettent de faire le lien entre les OLT qui ont une formulation générale et les actions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Objectifs opérationnels : Plaine alluviale et prairies humides (ZPA) (71,1 ha)			Dimension	Priorité
Mesures générales	1.	Désignation de la réserve naturelle Am Kessel / Lannebur comme mesure réglementaire de la mise en œuvre Natura2000 (n°2 du PNPN), incluant une zone tampon autour du site Natura2000		1
	2.	Protection ponctuelle des surfaces dans lesquelles le Rôle des genêts et du Vanneau huppé sont observés en période de nidification	selon besoin	1
	3.	Extensification de la plaine alluviale (Partie très prioritaire) par des programmes d'extensification sur 100% de la surface :) Prolongation des contrats de biodiversité existants	39,5 ha	1
	4.) Extensification des autres prairies par des mesures d'extensification adaptées (MAE ou biodiversité)	20 ha	2
	5.	Enlèvement de la massette et des saules (1/3 par périodicité de 10 ans)		
	6.	Conversion de 100% des labours (2,8 ha) dans la plaine alluviale en prairies permanentes	2,8 ha	2
	7.	Sécurisation de surfaces par achat pour restauration d'habitats potentiels	5 ha	2
	8.	Monitoring régulier des espèces cibles principales (Grue cendrée, Oie des moissons)		2
	9.	Surveillance et lutte contre des espèces végétales et animales invasives (notamment l'Ouette d'Egypte, la Bernache du Canada et la Balsamine de l'Himalaya)		2
	10.	Installation de panneaux d'information aux entrées du site		2
	11.	Restauration de 60 % des prairies habitats potentiels (52,8 ha selon la cartographie des herbages - Grünlandkartierung)	31 ha	1
	12.	Développer un concept de guidage des visiteurs hors des zones noyau du site pour garantir une zone de quiétude		
Objectifs opérationnels ZPA1 (28 ha)			Dimension	Priorité
ZPA1	13.	[HY II.4] Nivelier les berges non-consolidées Briedemsbaach Aspelt CR 156 (DCE ID 619)	320 m	1
	14.	Mise en place d'un point de référence pour analyser la qualité de l'eau	1	2

10) Table des cartes

Carte 1 : « Aperçu général »

Carte 2 : « Cadastre public »

Carte 3 : « Habitats »

Carte 4 : « Habitats – évaluation »

Carte 5 : « Evaluation de l'état de conservation »

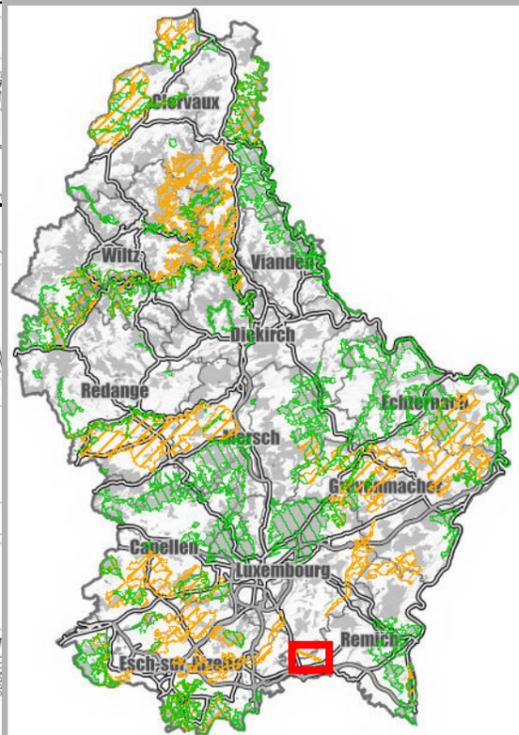
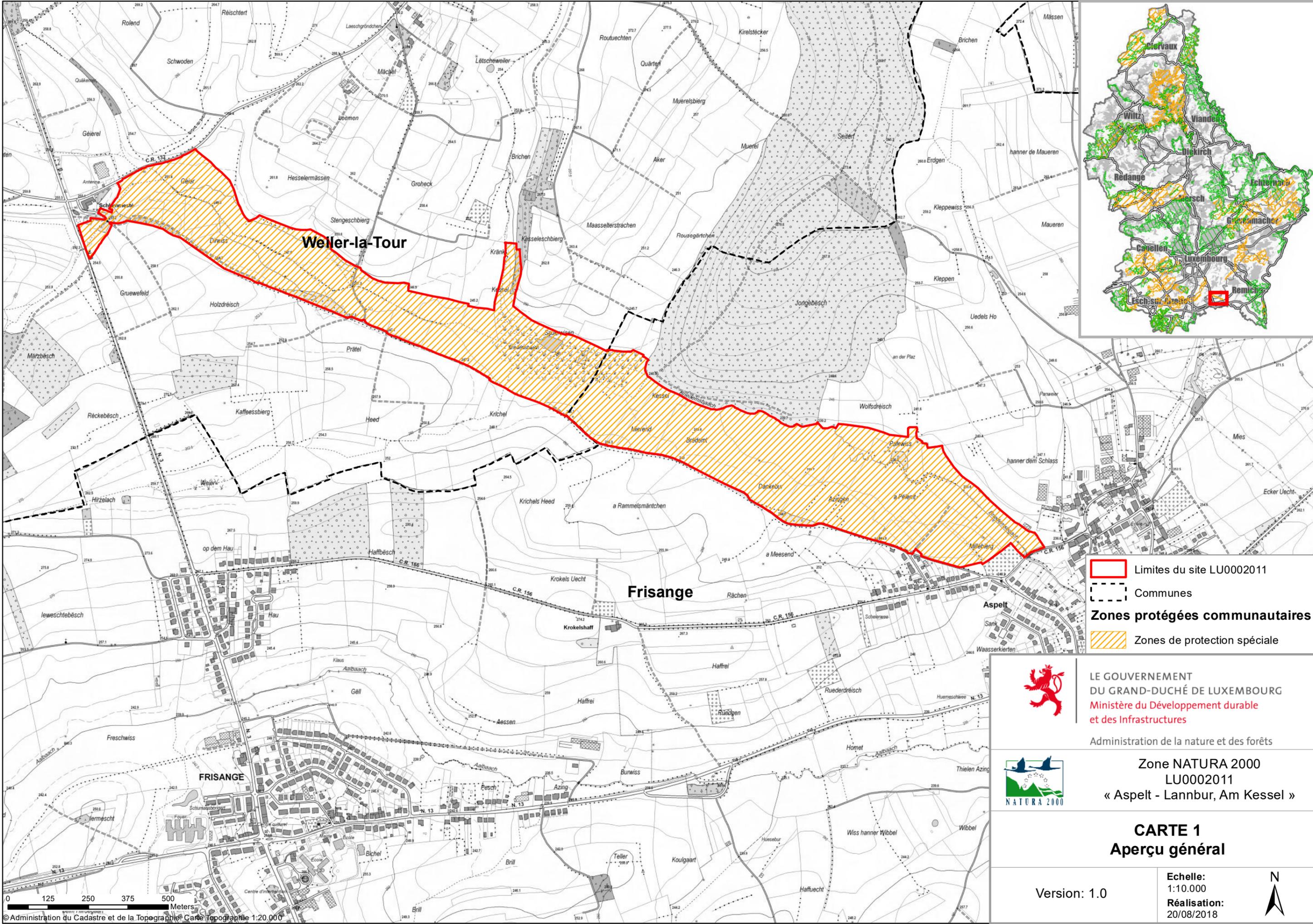
Carte 5 : « Mesures contractuelles (Biodiversité) »

Carte 6 : « Espèces protégées »

Carte 7 : « Zonages »

Carte 8 : « Analyse Hydromorphologie (Gewässergütekartierung) »

Carte 9 : « Objectifs opérationnels »



-  Limites du site LU0002011
-  Communes
- Zones protégées communautaires**
-  Zones de protection spéciale



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



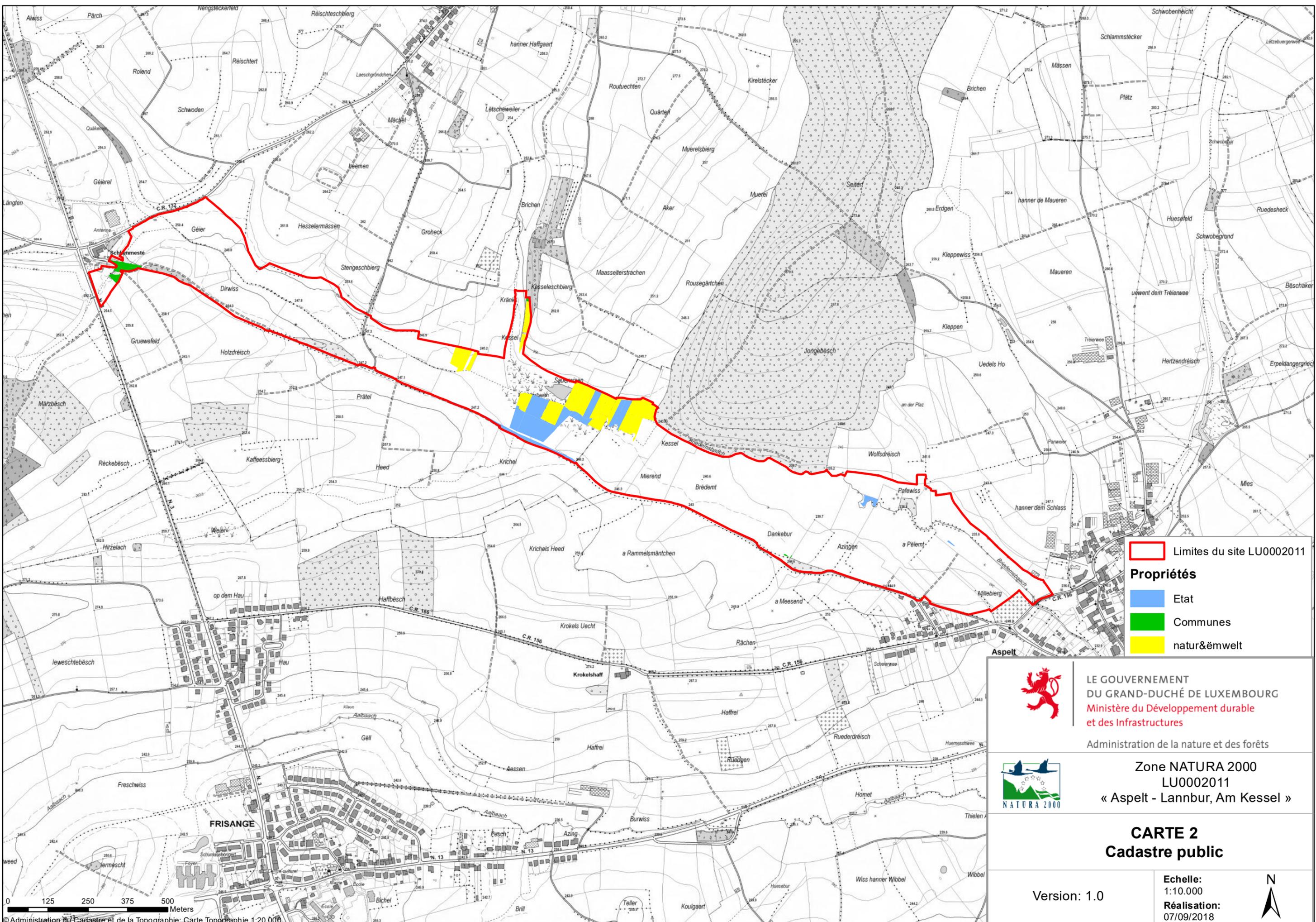
Zone NATURA 2000
LU0002011
« Aspelt - Lannbur, Am Kessel »

CARTE 1
Aperçu général

Version: 1.0

Echelle:
1:10.000
Réalisation:
20/08/2018





- Limites du site LU0002011
- Propriétés**
- Etat
- Communes
- natur&emwelt



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts

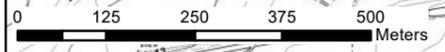


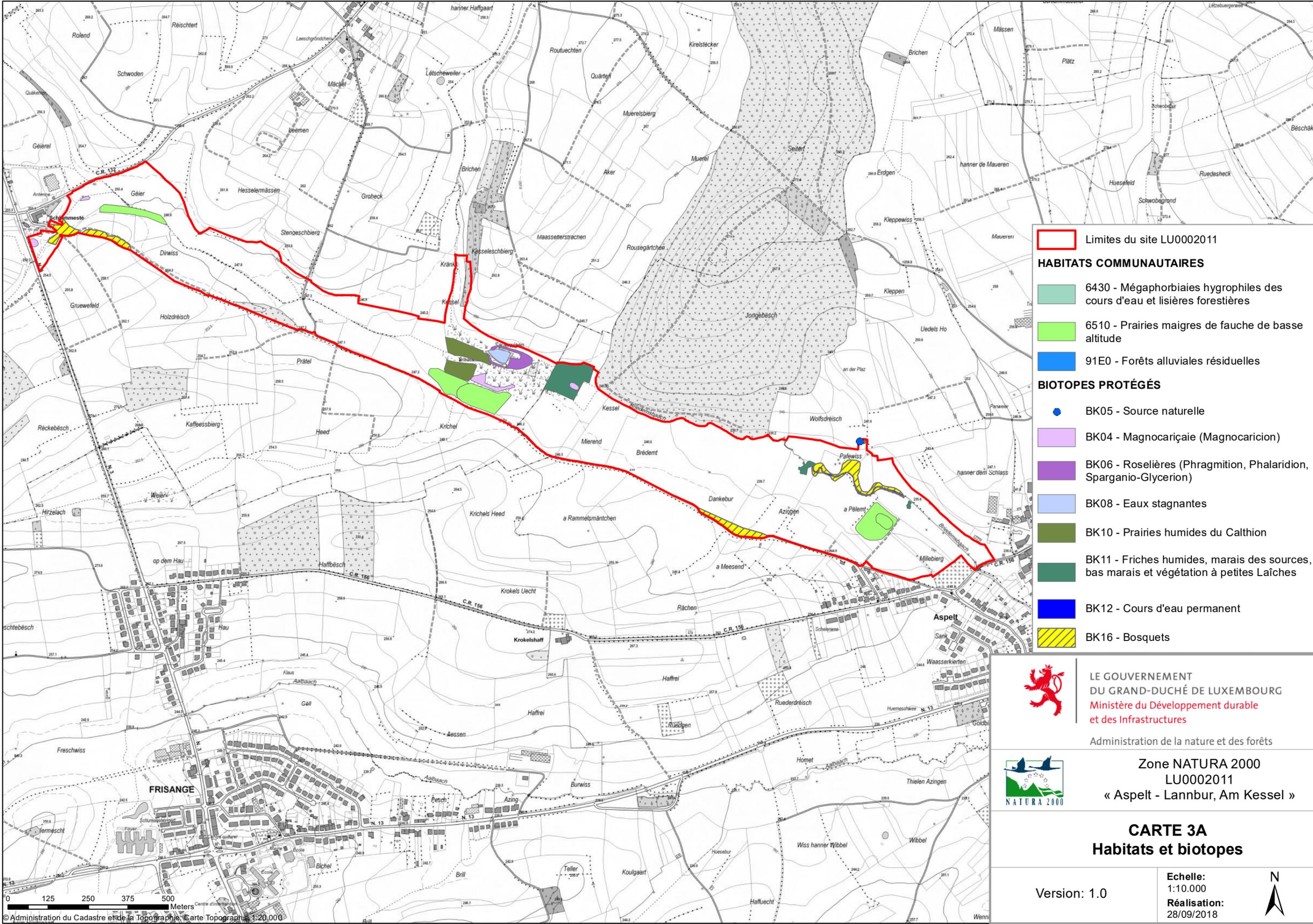
Zone NATURA 2000
LU0002011
« Aspelt - Lannbur, Am Kessel »

CARTE 2
Cadastre public

Version: 1.0

Echelle:
1:10.000
Réalisation:
07/09/2018





- Limites du site LU0002011
- HABITATS COMMUNAUTAIRES**
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles des cours d'eau et lisières forestières
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
- 91E0 - Forêts alluviales résiduelles
- BIOTOPES PROTÉGÉS**
- BK05 - Source naturelle
- BK04 - Magnocariçaie (Magnocaricion)
- BK06 - Roselières (Phragmiton, Phalaridion, Sparganio-Glycerion)
- BK08 - Eaux stagnantes
- BK10 - Prairies humides du Calthion
- BK11 - Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Laïches
- BK12 - Cours d'eau permanent
- BK16 - Bosquets



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



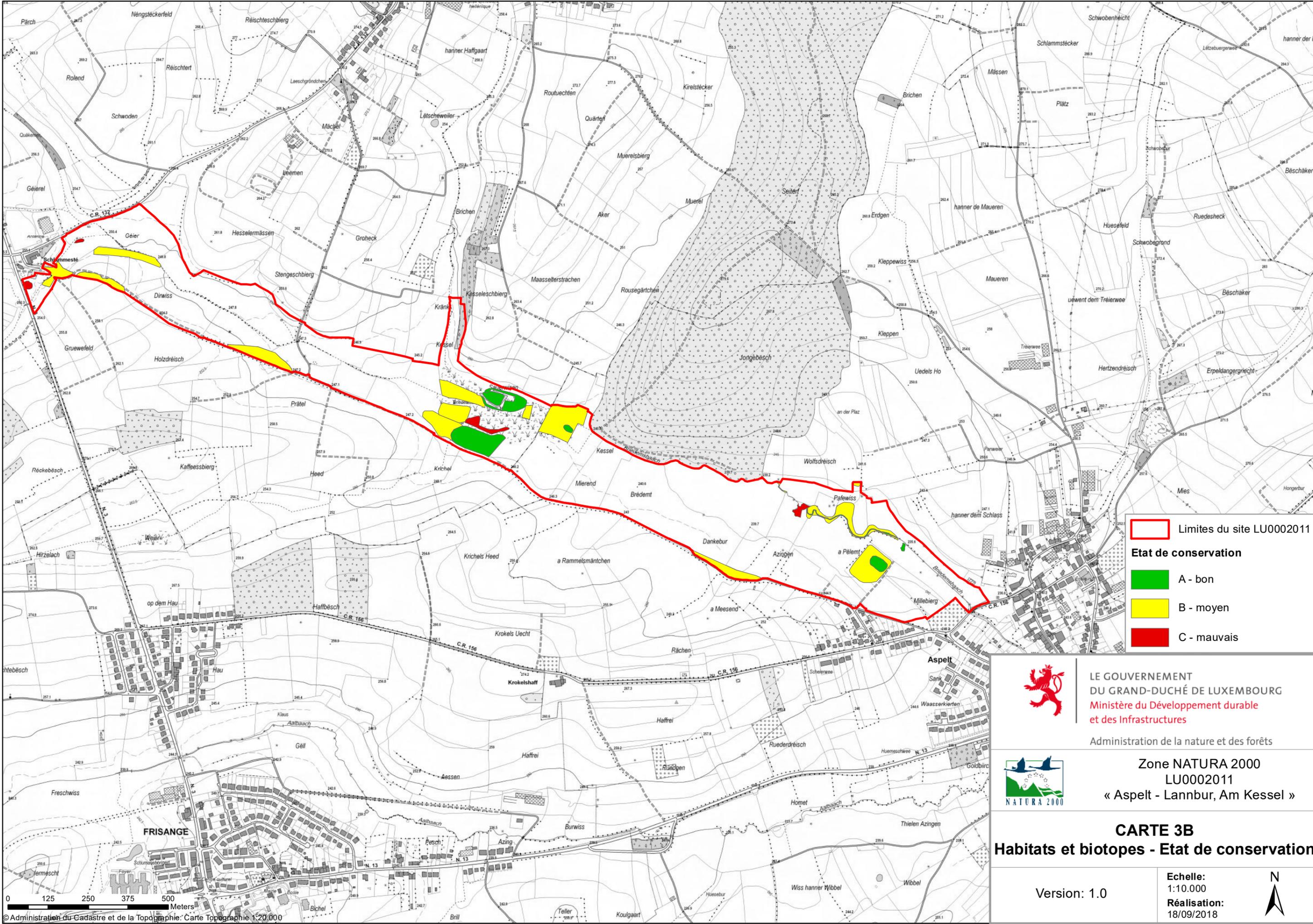
Zone NATURA 2000
LU0002011
« Aspelt - Lannbur, Am Kessel »

CARTE 3A
Habitats et biotopes

Version: 1.0

Echelle:
1:10.000
Réalisation:
28/09/2018





Limites du site LU0002011

Etat de conservation

- A - bon
- B - moyen
- C - mauvais



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



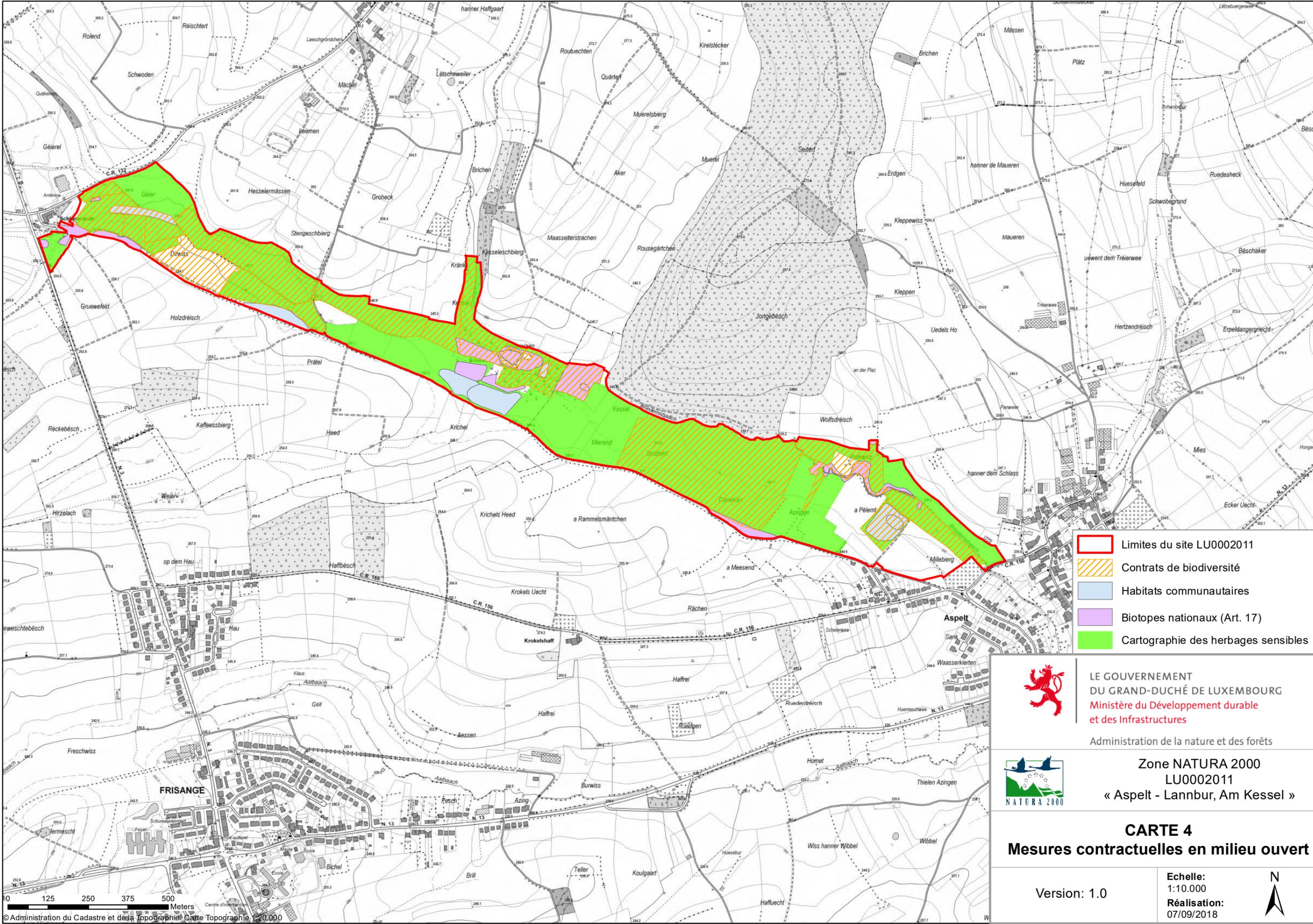
Zone NATURA 2000
LU0002011
« Aspelt - Lannbur, Am Kessel »

CARTE 3B
Habitats et biotopes - Etat de conservation

Version: 1.0

Echelle:
1:10.000
Réalisation:
18/09/2018





- Limites du site LU0002011
- Contrats de biodiversité
- Habitats communautaires
- Biotopes nationaux (Art. 17)
- Cartographie des herbages sensibles



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts

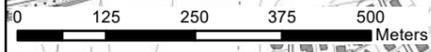


Zone NATURA 2000
LU0002011
« Aspelt - Lannbur, Am Kessel »

CARTE 4
Mesures contractuelles en milieu ouvert

Version: 1.0

Echelle:
1:10.000
Réalisation:
07/09/2018





Limites du site LU0002011

Espèces (Observations)

Annexe 1 (Oiseaux)

- Alouette lulu
- Bondrée apivore
- Busard Saint-Martin
- Busard des roseaux
- Chevalier sylvain
- Cigogne blanche
- Cigogne noire
- Combattant varié
- Faucon pèlerin
- Martin pêcheur
- Milan noir
- Milan royal
- Pie-grièche écorcheur

Annexe 4.2 (Oiseaux)

- Bergeronnette printanière
- Chevalier gambette
- Fuligule milouin
- Oie des moissons
- Pie-grièche grise
- Pipit farlouse
- Rousserolle effarvate
- Râle d'eau
- Sarcelle d'été
- Torcol fourmilier
- Vanneau huppé

Autres espèces relevantes

- Linotte mélodieuse
- Pic vert
- Grand cuivré
- Écaille chinée

Sites de nidification

- Milan royal
- Milan noir
- Pie-grièche grise



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



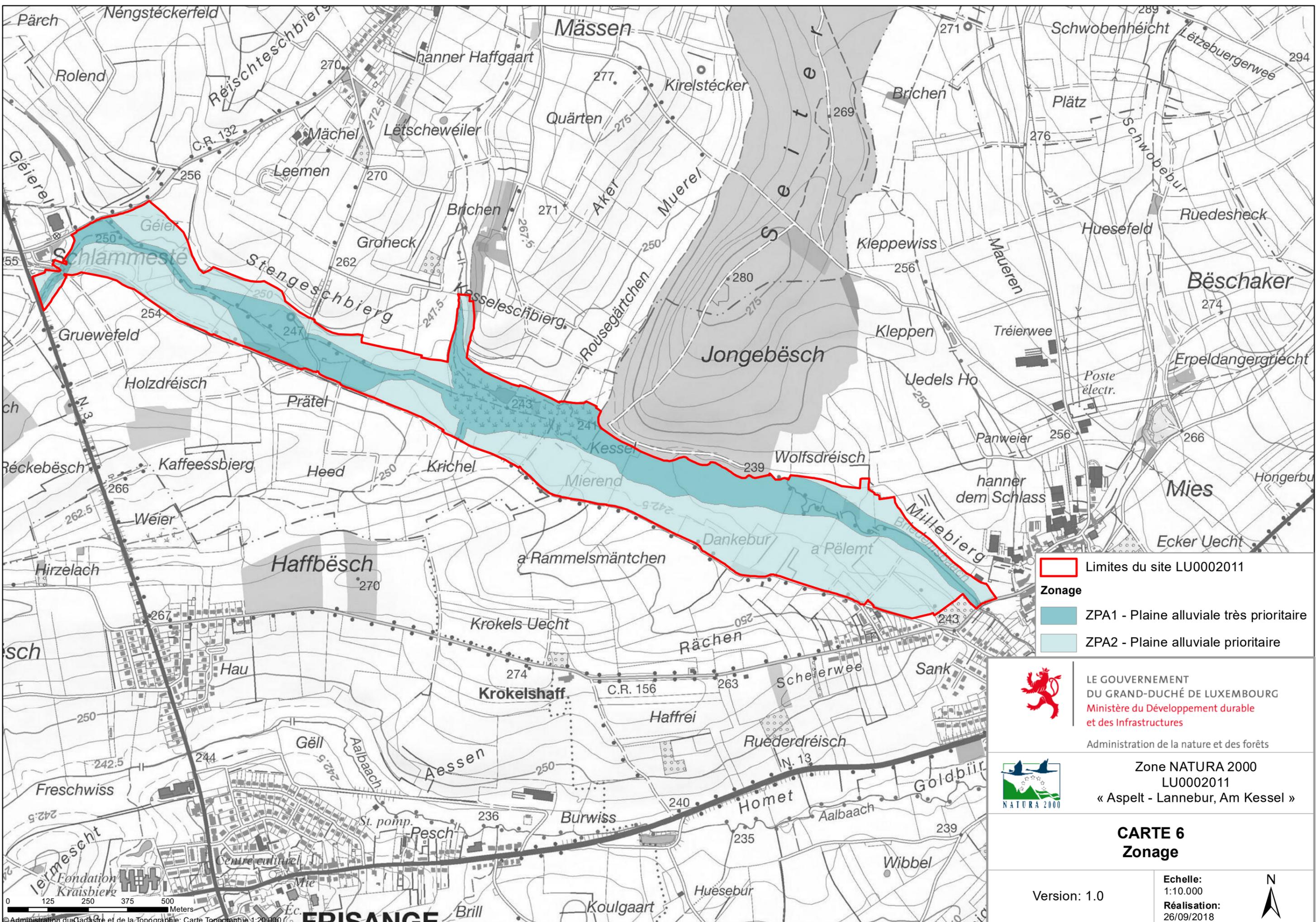
Zone NATURA 2000
LU0002011
« Aspelt - Lannbur, Am Kessel »

**CARTE 5
Espèces**

Version: 1.0

Echelle:
1:10.000
Réalisation:
07/09/2018





-  Limites du site LU0002011
- Zonage**
-  ZPA1 - Plaine alluviale très prioritaire
-  ZPA2 - Plaine alluviale prioritaire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de la nature et des forêts



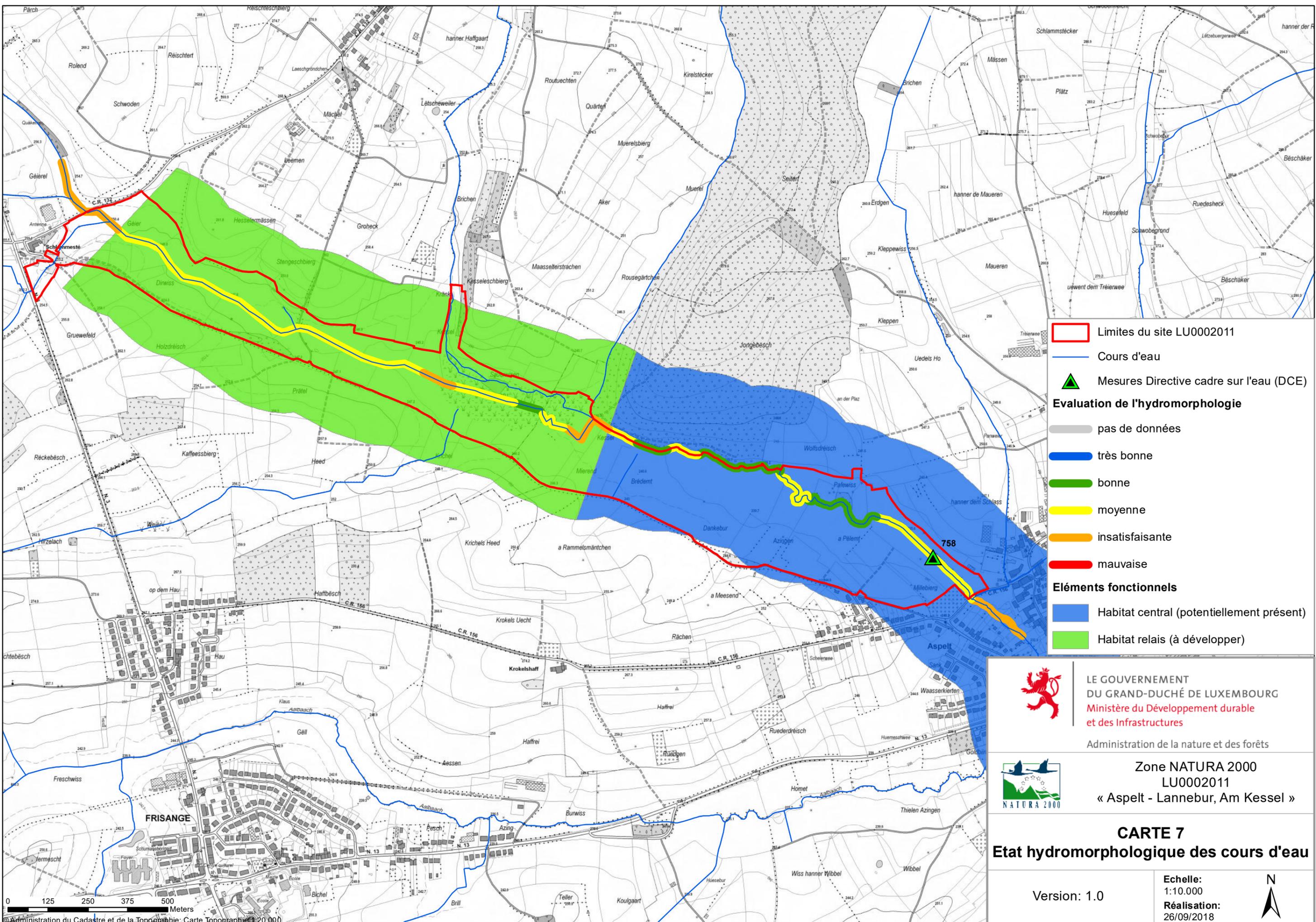
Zone NATURA 2000
LU0002011
« Aspelt - Lannebur, Am Kessel »

CARTE 6
Zonage

Version: 1.0

Echelle:
1:10.000
Réalisation:
26/09/2018





Limites du site LU0002011
 — Cours d'eau
 ▲ Mesures Directive cadre sur l'eau (DCE)

Evaluation de l'hydromorphologie

- pas de données
- très bonne
- bonne
- moyenne
- insatisfaisante
- mauvaise

Eléments fonctionnels

- Habitat central (potentiellement présent)
- Habitat relais (à développer)



LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère du Développement durable
 et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



Zone NATURA 2000
 LU0002011
 « Aspelt - Lannebur, Am Kessel »

CARTE 7
Etat hydromorphologique des cours d'eau

Version: 1.0

Echelle:
 1:10.000
 Réalisation:
 26/09/2018



Objectifs généraux sur le site entier:

- Extensification de la plaine alluviale par des programmes d'extensification sur 100% de la surface:
- Prolongation des contrats de biodiversité existants (39,5 ha)
- Extensification des autres prairies par des mesures d'extensification adaptées (MAE ou biodiversité) (20 ha)
- Conversion de 100% des labours en prairies permanentes (2,8 ha)
- Restauration de 60% des prairies habitats potentiels (31 ha)

 Limites du site LU0002011
 Labours
 Prairies habitats potentiels
Zonages
 ZPA1
 ZPA2



LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère du Développement durable
 et des Infrastructures
 Administration de la nature et des forêts



Zone NATURA 2000
 LU0002011
 « Aspelt - Lannebur, Am Kessel »

CARTE 8
Objectifs opérationnels

Version: 1.0
 Echelle:
 1:10.000
 Réalisation:
 26/09/2018

